Échos du Conseil Municipal

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU LUNDI 25 MAI 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Gérard JEZEQUEL, conseiller municipal décédé le 14 mars 2020.

• FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE

Les lois du 23 mars et 11 mai 2020 ont respectivement déclaré et prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 et ont habilité le gouvernement à prendre par ordonnance, dans ce délai, des mesures dans différents domaines et notamment pour assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales. Les principales mesures sont les suivantes :

- Report de second tour des élections municipales avec maintien du mandat et des délégations des élus jusqu'à l'organisation du second tour,
- Pouvoirs élargis de l'exécutif,
- Aménagement des règles d'organisation du Conseil municipal,
- Aménagement des règles de finances et de la commande publiques
- Adaptation de différents délais et procédures administratives.

Dans ce cadre, afin d'assurer la continuité des services, le Maire a pris les décisions suivantes :

- Exercice des fonctions en télétravail,
- Signature d'une convention de prêt de biens à titre gratuit aux cabinets infirmiers de la commune,
- Report de loyers pour 2 locaux commerciaux
- Application de la gratuité des services périscolaires – accueil des enfants des personnels prioritaires mobilisés par la gestion de crise,
- Versement d'un acompte de 50 % aux associations.

• ÉLECTION D'UN ADJOINT

Comme suite à la démission de Monsieur Philippe BRIZOT en date du 14 mai 2020, Monsieur Damien ABOLIVIER a été élu adjoint (20 voix et 5 bulletins blancs). Il occupera dans l'ordre du tableau du Conseil municipal, la fonction de 8e adjoint.

• BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget 2020 s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses/Recettes	9 844 146,22 €	7 102 503,89 €

Compte tenu de la crise sanitaire, ce budget prévoit un fonds de soutien aux associations d'un montant de 50 000 €

Les principaux projets d'investissement pour 2020 sont :

- Les travaux de construction de la nouvelle Mairie,
- La rénovation de la salle Paul-Emile VICTOR,
- Études et travaux aménagements pistes piétonnes et cyclables (secteur du Rouillen notamment)
- La rénovation des chaudières de différents sites.

Décision adoptée à 20 voix pour (Majorité), 8 voix contre (Y. LE BLEIS, S. FRENAY, K. LE CORRE, E. LE PENNEC, A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT).

• DÉTERMINATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2020

Le Conseil municipal a voté le maintien des taux 2019 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,60 %

Décision adoptée à 24 voix pour, 4 voix contre (A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT).

• EMPRUNT 2020 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil municipal autorise le Maire à négocier et souscrire les emprunts nécessaires au financement des opérations d'investissement 2020 de la commune pour un montant maximum de 1 300 000 € €

Décision adoptée à 24 voix pour et 4 voix contre (A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT).

• CRÉATION D'UNE COMMISSION « FONDS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – COVID19 »

Afin d'accompagner les associations à traverser la crise sanitaire, le Conseil municipal a décidé la création d'un fonds de soutien. Les demandes de subventions présentées par les associations dans le cadre de ce dispositif seront étudiées par une commission spécifique composée des membres suivants :

- Hervé HERRY,
- Marie Claude GEFFROY
- Damien ABOLIVIER,
- Alain LE GRAND.
- Marie Laure LE MEUR,
- Patrick POUPON,
- Emmanuel LE PENNEC,

• SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU FINISTÈRE

Approbation de 2 conventions financières :

- Éclairage extérieur de la nouvelle Mairie : Coût d'opération à 53 500 €~~€~~HT avec participation de la Mairie à hauteur de 46 750~~€~~€
- Extension de l'éclairage de la rue de Quelennec, de l'allée et du chemin du Stangala : Coût d'opération à 61 000 € ~~€~~HT avec participation de la Mairie à hauteur de 56 125 €

Approbation d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au conseil en énergie partagée portant sur la simplification des modalités d'appel de cotisation. Décisions prises à l'unanimité.

• DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de présenter :

- au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2020) : l'opération de rénovation des systèmes de chauffage de l'école primaire du bourg et du foyer d'hébergement des personnes âgées de Ty an Douric. Le coût prévisionnel de l'opération est de 190 000 € HT.
- Au titre de la préservation du patrimoine classé : l'opération de remplacement de la porte de la sacristie de l'église Saint Guinal. Le coût prévisionnel de travaux est de 4 975 € HT.

• VENTE D'UN LOCAL COMMERCIAL

Comme suite à la demande du locataire, le Conseil municipal approuve la vente au profit du locataire d'un local commercial d'une superficie de 325m² situé à Lestonan au prix de 252 000 € net vendeur.

• COMPTES-RENDUS DE DÉLÉGATION – MARCHÉS PUBLICS

- Mission de maitrise d'œuvre pour la rénovation de la salle multi-activités de l'école maternelle de Lestonan : Atelier du Pichéry, architectes – 44 120,00 € HT.